

## Arrêté fédéral

**relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un agrandissement du bâtiment n° 40 du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) à Genève**

du 18 septembre 2008

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,

vu l'art. 20, let. b, de la loi du 22 juin 2007 sur l'Etat hôte (LEH)<sup>2</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 27 février 2008<sup>3</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Un crédit d'engagement de 11,3 millions de francs est octroyé pour un prêt sans intérêt, remboursable en 50 ans, à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). Le prêt servira au financement des travaux de construction d'un agrandissement du bâtiment n° 40 du CERN à Genève.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 9 juin 2008

Le président: André Bugnon

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 18 septembre 2008

Le président: Christoffel Brändli

Le secrétaire: Philippe Schwab

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> RS 192.12

<sup>3</sup> FF 2008 1389

Octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour  
les organisations internationales (FIPOI). AF

---

**Arrêté fédéral relatif à l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destiné au financement d'un agrandissement du bâtiment no 40 du Laboratoire européen pour la physique des particules (CERN) à Genève...**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	42
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.10.2008
Date	
Data	
Seite	7753-7754
Page	
Pagina	
Ref. No	10 142 203

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.